CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. SIMON, Maire

Étaient présents : M. SIMON, Mme SORRENTINO, M WATREMEZ, Mme CARILLON, Mme. MATOS, Mme DI FAZIO, M. THEODORE, Mme MARQUES

Étaient absents excusés :

M. TRAEGER (pouvoir à Mme SORRENTINO)
Mme ALLOUACHE (pouvoir à M. WATREMEZ)
M. VOISIN (pouvoir à Mme. CARILLON)
Mme NOEL (pouvoir à M. THEODORE)
M. AIREAUDEAU (pouvoir à M. SIMON)

Était absent :

M. DELBECQ
M. HARMANT

Secrétaire de séance :

V. CARILLON

En ouverture de séance, M. le maire constate que le quorum est atteint de justesse et qu'il convient de voter certains points prévus à l'ordre du jour dans de bonnes conditions. Ainsi, il est proposé de ne se prononcer aujourd'hui que sur les points suivants

1 – Approbation du procès-verbal du 30 mars 2023

2 – Élections des délégués titulaires et suppléants pour l'élection sénatoriales (point qu'il est nécessaire voter ce jour en raison de la date imposée par la Préfecture de Seine-et-Marne)

Il est proposé de reporter les points suivants à la prochaine session du conseil municipal :

3 – Candidatures au contrat de relance et de transition écologique (CRTE) de la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire

4 – Dénomination de deux nouvelles rues

5 – Approbation du plan communal de sauvegarde

À l'unanimité, le conseil municipal approuve le report des trois derniers points de l'ordre du jour à la prochaine session du conseil municipal.

1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 MARS 2023

À l'unanimité, le conseil municipal valide le procès-verbal de la séance du 30 mars 2023.

2 – ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS POUR L'ÉLECTION SÉNATORIALE

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-DRCL-BDE-009 fixant le nombre de délégués à élire en vue de constituer le collège électoral sénatorial,

L'élection sénatoriale se déroulera le dimanche 24 septembre 2023. Il convient de constituer le collège des électeurs. Pour cela, le conseil municipal doit procéder à l'élection de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants.

M. le maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin, et les deux membres présents les plus jeunes. Il s'agit de Mme SORRENTINO et Mm CARILLON d'une part, et de Mme MARQUES et M. WATREMEZ d'autre part. La présidence du bureau est assurée par M. le maire, M. SIMON. Le secrétariat du bureau est assuré par Mme CARILLON.

Élections de délégués
Une liste est déposée et enregistrée sous le nom de « Chalifert 1 ».

La liste est composée de

Délégués : Sonia MARQUES
Sébastien WATREMEZ
François AIREAUDEAU

Suppléants : Laurent SIMON
Magali MATOS
François TRAEGER

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la liste, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 13
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 13

La liste « Chalifert 1 » obtient 13 voix et emporte 3 sièges de délégués et 3 sièges de suppléants.
M. le maire proclame les résultats définitifs. Sont élus

Délégués : Sonia MARQUES
Sébastien WATREMEZ
François AIREAUDEAU

Suppléants : Laurent SIMON
Magali MATOS
François TRAEGER

La séance est levée à 20h52

Le secrétaire de séance — Le Maire

Valérie CARILLON — Laurent SIMON